

religion. Ils sont, pour la plupart, fils de l'Angleterre et partisans de la Réforme. Beaucoup d'entre eux, il est vrai, sont catholiques, comme nous ; mais cela ne fait rien contre notre thèse. La religion catholique-romaine, comprend un très grand nombre de fidèles, répandus sur toute la surface du globe : il y en a dans tous les états et c'est pour cela qu'on la nomme catholique. Mais le caractère général et religieux du peuple Américain diffère essentiellement du nôtre, en ce que le Protestantisme et ses différentes sectes y sont considérés, pour ainsi dire, comme la religion de l'Etat. La nôtre y est seulement tolérée, et Dieu sait comment ! Ceux qui nous entourent et qui habitent le même pays que nous, diffèrent aussi de nous, sous le rapport de la Religion ; à l'exception des Irlandais ; mais ces derniers se distinguent encore de nous par d'autres caractères.

2o Notre Langue : Il est inutile de rappeler que nous parlons le Français ; et que ceux qui nous entourent parlent une autre langue. La chose est trop palpable et trop évidente pour nous y arrêter. Ainsi, quant à la Langue, la nôtre constitue pour nous, un véritable caractère distinctif, et notre thèse, quand elle ne comporterait que cet argument, serait suffisamment prouvée.

3o Nos Mœurs : Quant à nos mœurs ou à nos habitudes, il faut encore avoir la vue bien mauvaise pour ne pas s'apercevoir qu'elles diffèrent essentiellement de celles des Américains, des Anglais et des Irlandais qui nous environnent : on peut dire même que les coutumes de ceux-ci sont presque diamétralement opposées aux nôtres : ceci n'a pas besoin non plus de démonstration. Passons donc à notre quatrième caractère distinctif.

4o Nos Lois : Nous sommes régis, en matière civile, par les vieilles lois Françaises et, en matière criminelle, par les lois Anglaises ; le tout considérablement modifié par les Statuts provinciaux. Qu'on nous montre un pays, dans l'univers, soumis à des lois semblables en tout, à celles là.

La France même, la patrie de nos aïeux, a maintenant un code qui diffère considérablement du nôtre. Il en est de même de l'Angleterre, des Etats-Unis et des autres pays. Voilà donc encore un caractère qui nous distingue des nations qui nous entourent et qui nous fait un peuple à part. Or, si un seul de ces caractères suffit pour constituer une nationalité, que dirons-nous si le peuple Canadien les réunit tous les quatre ? Décidez.

## II. Devons-nous conserver notre Nationalité ?

Telle est la seconde question que nous avons entrepris de traiter.

Nous venons de dire ce qui constitue une nationalité et nous avons mentionné les caractères qui distinguent notre nation de celles qui nous entourent.

Nous avons dit que ce qui nous distingue particulièrement des autres, c'est :

- 1o. Notre Religion,
- 2o. Notre Langue,
- 3o. Nos Mœurs,
- 4o. Nos Lois.

Maintenant, posons-nous cette question : Est-il juste, est-il grand de conserver notre religion, notre langue, nos mœurs et nos lois ?

Dès que nous pourrons répondre affirmativement à cette dernière question, il sera inutile d'aller plus loin pour établir notre proposition. Elle sera toute prouvée.

En effet, si nous devons conserver tout ce qui nous rend différents des autres, nous devons conserver notre Nationalité. La condition et le conditionné sont identiques.

Passons donc en revue tous les différents caractères que nous venons de mentionner, et voyons s'ils méritent d'être défendus et conservés.

D'abord :

### 1o. NOTRE RELIGION.

Doit-elle être conservée ?

Ah ! messieurs, quelle demande ! Si nos pères étaient vivants ou s'il leur était permis de sortir de la tombe et de paraître devant nous, que répondraient-ils ?

Eux qui bravèrent mille fois la mort pour la propager et pour

pétendre ; eux qui la pratiquaient avec zèle dans la profondeur et la simplicité de leur cœur ; eux qui prenaient tant de soin pour la faire connaître et aimer de leurs enfants ; que diraient-ils, s'il leur était demandé de répondre à une telle question ?

Ah ! messieurs, en entendant révoquer en doute ce qui chez eux était un axiome, ils s'apercevraient de notre décadence et de notre corruption morales, et, tressaillant d'horreur et d'épouvante, ils refuseraient de reconnaître dans cette pourriture, l'*os de leurs os et la chair de leur chair*.

Enfin, ces zélés missionnaires qui quittèrent jadis, parents, amis et fortune, pour venir planter dans notre patrie, l'arbre de la foi, et pour l'arroser de leur sang, que répondraient ils ?

Est-ce qu'en voyant l'inutilité de leurs sacrifices, de leurs efforts et même de leur martyre, ils ne maudiraient pas notre sol ingrat et stérile ?

Voilà, Messieurs, des considérations propres à faire impression sur des cœurs vraiment Canadiens-Français que le souffle des passions n'a pas encore desséchés, ou que les vies de la corruption n'ont pas encore gangrénés.

Mais adressons-nous à la froide raison.

Devons-nous conserver notre religion ?

Et comment ne le devrions-nous pas ? N'est-elle pas la véritable ? N'est-elle pas la seule divine :

Si elle ne réunissait pas ces deux caractères, je serais le premier à l'abandonner et à me mettre à la recherche de la seule Religion véritable et divine ?

Nous devons, sans doute suivre l'exemple de nos pères ; mais lorsqu'ils ont bien fait ; s'ils s'étaient trompés, il serait raisonnable et tout-à-fait de notre dignité de rebrousser chemin, dès que nous nous apercevrons de leur erreur.

Ce serait donc ici le temps et le lieu d'inscrire et de traiter les questions suivantes :

1o. Existe-t-il une religion véritable et divine ?

2o. Quels sont ses caractères ?

3o. Quelle est celle qui réunit tous les caractères de la religion véritable et divine ?

Si nous voulions traiter ces trois questions, d'après les procédés de la raison, nous en viendrions à conclure :

1o. Qu'il existe une religion véritable et divine.

2o. Que cette religion doit posséder, entre autres caractères, l'Unité, la Sainteté, la Catholicité et l'Apostolique.

3o. Que la religion Romaine, que nous suivons, réunit seule tous ces différents caractères.

Mais, l'on comprend qu'il serait un peu long de développer ici toutes ces propositions. D'ailleurs, je ne pourrais que rester bien au-dessous de ce qui a été fait là-dessus.

Je me contenterai donc d'écrire mon argument, sans en prouver les différentes parties.

Nous devons conserver notre religion si elle est la seule véritable et divine.

Or, elle l'est :

Donc nous devons la conserver.

### 2o. NOTRE LANGUE.

Mérite-t-elle d'être conservée ?

Certes ! la langue française, que nous parlons, pourrions-nous la dédaigner. Le cède-t-elle en rien à celle d'aucun des autres peuples ? Poëtes, orateurs, écrivains de toute espèce et dans tous les genres, s'en sont servi avec distinction et avec gloire. En passant par la bouche des Fénelon, des Massillon, des Fénelier, des Bossuet, des Mirabeau, des Maury, des Berryer, des Montalembert, des Lacordaire et d'une foule d'autres écrivains et orateurs qu'il serait trop long d'énumérer, cette langue n'a pu que se perfectionner. S'il faut en juger d'après les chefs-d'œuvre qu'elle a servi à mettre au jour, il est bien certain que peu de langues, mortes ou vivantes, seraient en état de lutter avantageusement avec elle.

C'est aussi la langue qui se prête le plus facilement à la conciliation et au commerce de l'amitié. M. de la Ponterie nous a déjà montré, dans un essai aussi brillant que logique, combien elle est belle, claire et précise. Il nous a fait remarquer que les autres